



Resiliation de karis formation

Par **moumoune 88**, le **25/02/2016** à **15:20**

Bonjour,

Je suis inscrite depuis 1 an chez **xxx-formation**. J'ai effectué mon premier stage. J'ai de gros soucis financiers pour payer mais, à la suite de ce premier stage, je me suis rendue compte que je suis allergique aux produits de la coiffure, je ne peut plus donc effectuer ce métier, comment faire ? J'ai envoyé le recommandé avec un certificat médical en expliquant que je ne pouvais plus faire partie de la formation et que j'arrêtais, qu'il fallait aussi arrêter tout prélèvement sur mon compte mais j'ai 2 prélèvements qui ne sont pas passés. On me harcèle par téléphone et mails, ils ont reçu mon recommandé, je n'ai aucune réponse. Peut-on m'aider, svp ?

Merci.

Par **morobar**, le **25/02/2016** à **19:23**

Bonjour,

Vous pouvez dormir tranquille.

Votre situation est une des rares qui autorise la résiliation quelque soit l'époque (donc après les 3 premiers mois) car vous êtes devenu inapte au métier visé par la formation.

Par **Tisuisse**, le **26/02/2016** à **09:05**

Bonjour moumoune88,

Par ailleurs, informez votre banque de ne plus accepter les demandes de prélèvements automatiques de la part de cette société et, surtout, imprimez les mails de relance de cette entreprise, ils vous serviront contre elle si l'affaire doit aller plus loin.